










Parcours balisé N°94.

Saint-Denis et Saint-Martin se partagent la Vallée de l'Ouanne, l'ancienne voie de chemin de fer devenue Véloraïl et cette randonnée dans un milieu champêtre.

 Durée	3h 30	 Difficulté	Moyenne
 Distance	11,94 km	 Retour au départ	Oui
 Dénivelé positif	43 m	 Activité	Pédestre
 Dénivelé négatif	51 m	 Commune	Saint-Martin-sur-Ouanne (89120)
 Point haut	196 m	 Région	Puisaye
 Point bas	148 m		



Trace n° 15881725

Description

Cette randonnée trouve son point de départ depuis le parking de la salle des fêtes de [Saint-Martin-sur-Ouanne](#) (en haut de la Rue des Bonnins).

(D/A) Dos à la salle des fêtes, tourner à droite. Devant la croix, continuer sur la route et poursuivre pour trouver un départ de chemin sur la droite.

(1) Prendre celui-ci. Il est en montée avec une poursuite sur un replat (maison abandonnée sur la droite) et un aboutissement sur une route transversale (D17).

(2) Traverser avec **prudence** et aller en face dans le chemin. Arrivé devant la route, obliquer tout de suite sur la gauche toujours dans un chemin. À la route, prendre en face, passer les maisons des Courreaux et repartir sur un chemin qui mène à un bois. Suivre la lisière en descendant et arriver sur un chemin transversal. Prendre à gauche et poursuivre en ayant à main gauche la clôture du Parc de Montigny. Arriver sur la route (chemin sur la gauche avec une croix en bois).

(3) Tourner à droite pour emprunter la route. Passer devant le chemin privé qui conduit à l'Étang des Pinabeaux et arriver à hauteur d'une maison à l'angle d'un chemin.

(4) Emprunter ce chemin, ombragé en grande partie, sur la droite, en gardant dans la partie boisée le talus à main droite. Oublier un départ de chemin sur la droite et atteindre une route.

(5) Traverser avec **prudence** et virer à droite sur la route en la conservant sur une centaine de mètres pour reprendre un chemin sur la gauche. Suivre une lisière de bois et descendre en fond de vallée. Traverser le Ru des Entonniers pour remonter et retrouver un croisement en T. Partir sur la gauche, traverser les Moux et déboucher sur la D208.

(6) Traverser avec **prudence** et tourner à gauche pour 100 m environ. Prendre le chemin sur la droite et de nouveau à droite au prochain carrefour. Cette portion montante se termine en voie stabilisée à l'approche du bourg de [Saint-Denis-sur-Ouanne](#).

(7) Remonter la Route de la Vallée jusqu'au carrefour où se trouve un calvaire. Prendre à gauche en direction du cimetière par le Chemin de l'Égalité.

(8) Laisser le cimetière sur la droite et prolonger, par une descente, jusqu'à un carrefour.


(9) Laisser à gauche la voie ferrée à ne pas traverser et effectuer un léger droite/gauche pour trouver un chemin parallèle à cette voie. Continuer, toujours en gardant la voie ferrée sur la gauche.

(10) À la bifurcation, quelques mètres avant l'angle d'un champ, virer à gauche et continuer en descente, toujours le long de la voie ferrée. Atteindre la route D950.

(11) La longer en gardant l'accotement de droite et atteindre une rue en sens interdit à droite.

(12) Suivre celle-ci et, en haut, traverser une rue et se diriger dans le chemin qui longe l'église par la gauche. En faire le tour, retrouver la Rue de la Mairie et partir sur la droite. Au carrefour suivant, tourner à gauche dans

Points de passage

-  **D/A Parking salle des fêtes**
| N 47.843023° / E 3.104304° - alt. 166 m - km 0
-  **1 Croisement route/chemin**
| N 47.847496° / E 3.107897° - alt. 170 m - km 0.64
-  **2 Croisement D57. Silos sur la gauche**
| N 47.843779° / E 3.115483° - alt. 181 m - km 1.36
-  **3 Croix sur la gauche le long de la clôture**
| N 47.846308° / E 3.148334° - alt. 195 m - km 4.1
-  **4 Maison à l'angle du chemin**
| N 47.839447° / E 3.145402° - alt. 189 m - km 4.95
-  **5 Débouché sur une route**
| N 47.83431° / E 3.137436° - alt. 186 m - km 5.84
-  **6 Les Moux**
| N 47.826841° / E 3.13324° - alt. 177 m - km 7.49
-  **7 Église et abri-bus en face**
| N 47.821646° / E 3.130313° - alt. 180 m - km 8.5
-  **8 Cimetière**
| N 47.823822° / E 3.126082° - alt. 185 m - km 8.91
-  **9 Voie ferrée sur la gauche**
| N 47.832951° / E 3.117143° - alt. 153 m - km 10.16
-  **10 Chemin en descente**
| N 47.836689° / E 3.115375° - alt. 161 m - km 10.62
-  **11 Débouché sur la route D950 - Ouanne (rivière) - Affluent du Loing**
| N 47.838674° / E 3.110981° - alt. 150 m - km 11.03
-  **12 Rue montante**
| N 47.839431° / E 3.107484° - alt. 149 m - km 11.3
-  **D/A Parking salle des fêtes**
| N 47.843019° / E 3.104308° - alt. 166 m - km 11.94

la Rue des Bonnins et poursuivre jusqu'au parking de la salle des fêtes (**D/A**).

Informations pratiques

Le départ de ce parcours peut se faire depuis Saint-Denis-sur-Ouane (parking tout près du cimetière).
Point d'eau en saison estivale au cimetière de Saint-Denis.

Ce parcours balisé suivant la charte de balisage de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre porte le N°94 inscrit sur plaquettes fond Jaune.

Le balisage a été réalisé par l'association *À chacun son chemin en Puisaye-Forterre* en octobre 2022.

En cas de soucis, merci de [remplir ce questionnaire](#) (1 à 2 minutes seulement).

Attention lors des traversées de routes.

Le fait que le balisage soit mentionné impose toutefois de partir au minimum avec ce descriptif et la carte IGN l'accompagnant ou/et l'application visorando.

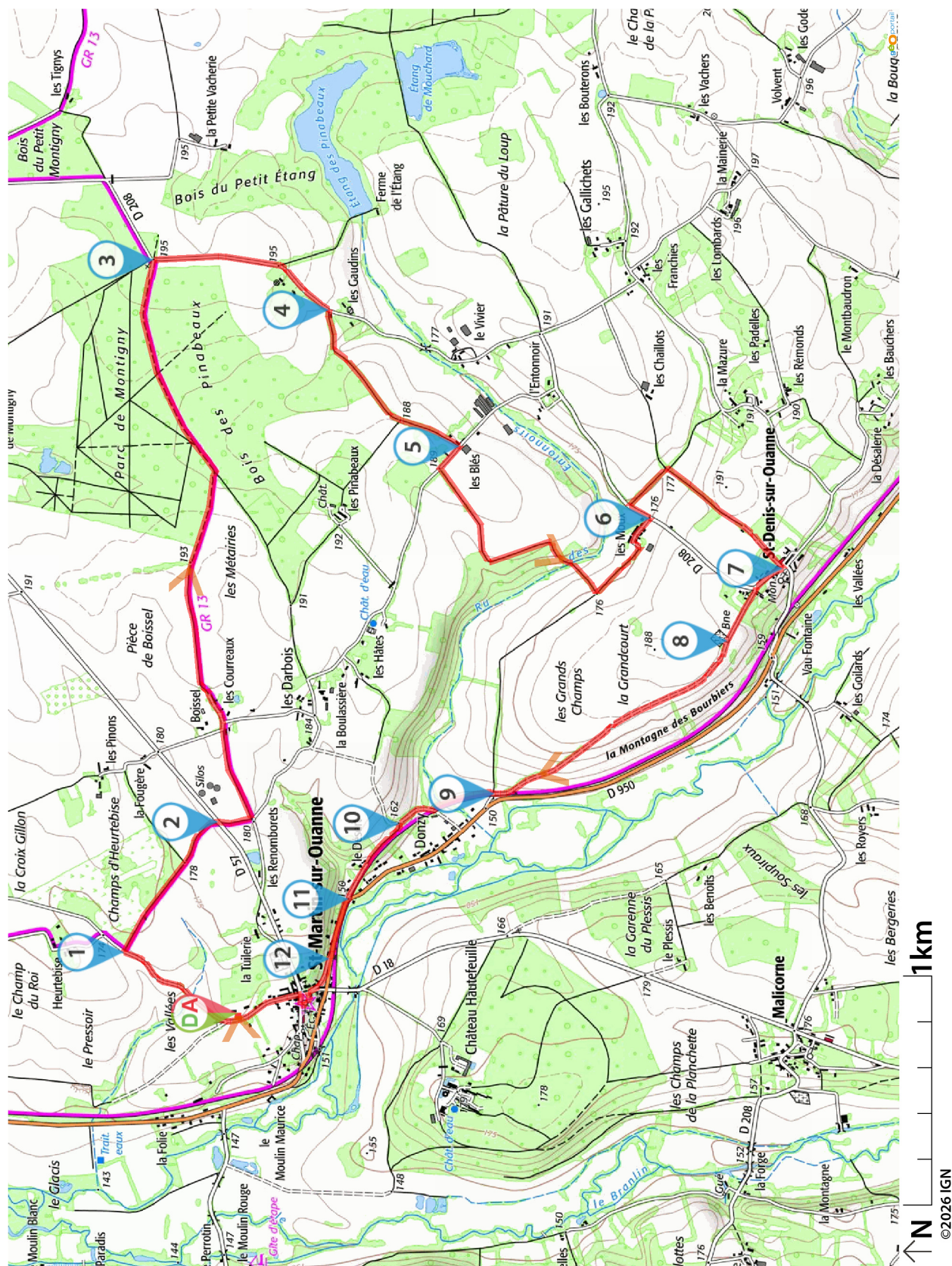
À voir

[Vélorail de Puisaye](#).

[Musée](#) de Villiers-Saint-Benoît.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-entre-deux-saints/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



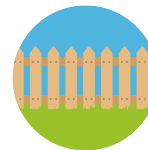
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



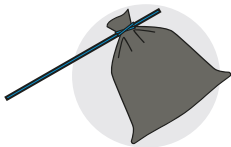
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.